

Passeport

MATERNITÉ



ACTU - CONSEILS
ÉVÈNEMENTS



WWW.CH-BEAUVAIS.FR

Le centre hospitalier Simone Veil vous accueille



Une capacité de **840 lits et places**

Maternité de **niveau 2B**

Siège du **SAMU 60**

Unité **Alzheimer** de 99 lits

Large **plateau technique**

Unité de **recherche clinique**

Instituts de **Formation**

Établissement **support du GHT** Oise Ouest et Vexin regroupant 5 hôpitaux



Tout savoir sur le pôle femme-enfant !

<https://www.ch-beauvais.fr/offre-de-soins/femme-enfant/>

Sommaire

ADMINISTRATION	6
SUIVI DE GROSSESSE	12
AU MOMENT DE L'ACCOUCHEMENT	25
APRÈS L'ACCOUCHEMENT	27
APRÈS LA SORTIE	30
MATERNITÉ ÉCO-RESPONSABLE	32
BON RETOUR À LA MAISON !	34
CHARTES	35
NOTES	37

Plan d'accès

Centre Hospitalier Simone Veil de Beauvais - 40, avenue Léon Blum



Madame,

Vous avez choisi d'accoucher dans notre maternité, nous vous remercions de votre confiance. Nous allons assurer la surveillance de votre grossesse et vous allez pouvoir vous préparer à votre accouchement. Il s'agit d'un évènement important de votre vie de femme et de future mère qui soulève inévitablement de nombreuses questions. Toute notre équipe s'attachera, dans la mesure du possible, à les anticiper en apportant les réponses que nous pensons les plus adaptées. Le présent passeport a pour but de compléter les informations qui vous seront délivrées oralement par les médecins et les sages-femmes que vous serez amenée à rencontrer pendant la surveillance de votre grossesse. Soyez certaine de notre attention et de notre compréhension. N'hésitez pas à solliciter notre aide. Nous vous souhaitons, Madame, une excellente fin de grossesse et l'accouchement que vous espérez.



Notre maternité est en démarche vers la labellisation Initiative Hôpital Ami des Bébés (IHAB). L'ambition de ce projet est plurielle et repose sur une attitude des équipes centrées sur les besoins individuels de la mère et du nouveau-né, d'un environnement et d'un accompagnement en adéquation avec la philosophie des soins centrés sur la famille et d'un travail en équipe et en réseau pour assurer la continuité des soins.

Tout au long de votre accompagnement, nous veillons à vous transmettre les informations essentielles et vous sensibiliser sur l'importance :

- de l'allaitement, tant pour le bébé que pour vous ;
- du contact peau à peau immédiat et prolongé à la naissance ;
- de garder votre enfant près de vous 24h/24 ;
- du démarrage précoce de l'allaitement ;
- de l'allaitement dès que votre bébé montre qu'il est prêt à téter ;
- des tétées fréquentes pour assurer une lactation suffisante ;
- des bases en matière de position et de prise du sein ;
- de l'allaitement exclusif (sans autre boisson ou aliment) pendant les 6 premiers mois en évitant si possible l'utilisation des biberons et des sucettes ;
- de la poursuite de l'allaitement après 6 mois, avec la diversification alimentaire jusqu'aux 2 ans ou plus de votre enfant ;
- des moyens disponibles pour aider l'accouchement.

CHARTRE HÔPITAL EN DÉMARCHE VERS LE LABEL IHAB

INITIATIVE HÔPITAL AMI DES BÉBÉS

RESPECTER

Sein ou biberon, nous vous soutenons dans votre choix du mode d'alimentation, et nous vous accompagnons pour sa mise en route, pour un moment de plaisir et de partage avec votre bébé.



ALLAITER

L'allaitement est recommandé pour ses nombreux bénéfices pour la santé des mères et des bébés. Le lait maternel est le meilleur aliment pour votre bébé. Sauf indication médicale, il ne reçoit rien d'autre que votre lait. Pour ne pas perturber l'apprentissage de la succion au sein, aucune tétine ni biberon n'est proposé au bébé allaité. L'OMS recommande un allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois du bébé et la poursuite de l'allaitement jusqu'à 2 ans et plus avec une diversification alimentaire adaptée.



ACCOMPAGNER

Nous vous préparons à l'arrivée de votre bébé et nous vous guidons dans votre rôle de parents. Nous vous accompagnons dans votre projet de naissance et favorisons la physiologie du travail et de l'accouchement.



INFORMER

Nous vous informons tout au long de votre grossesse et vous pouvez retrouver nos supports sur le site internet.



FORMER

Les soignants sont formés pour vous guider dans votre nouveau rôle de parents.



SOUTENIR

Nous vous proposons un accompagnement personnalisé et des réunions d'informations pour vous permettre un retour à domicile serein et autonome. Nous vous communiquons les coordonnées des associations de soutien et des professionnels de ville.



SE DÉCOUVRIR

Le peau à peau est encouragé et proposé dès la naissance et à volonté ensuite. Nous favorisons la proximité auprès de votre bébé 24h/24.

Le peau à peau vous permet de repérer les signes d'éveils, votre bébé vous montre qu'il est prêt à manger.

SI VOTRE BÉBÉ EST HOSPITALISÉ EN NÉONATOLOGIE

Nous travaillons en faveur de la zéro séparation et favorisons votre présence 24h/24 auprès de votre bébé. Vous êtes son premier soutien.

Un peau à peau précoce, prolongé et répété est proposé.

Si vous allaitez, vous serez soutenue et accompagnée pour la mise en route de votre lactation.



Code OMS (Organisation Mondiale de la Santé) : respect du code de commercialisation préconisé par l'OMS*. Pas de publicité ou de conflit d'intérêt avec les laboratoires pour permettre un libre choix aux parents.



www.naitreici.fr
www.ch-beauvais.fr

Centre Hospitalier
Simone Veil
Beauvais

Administration

Déclaration de grossesse

À la fin du 1^{er} trimestre de grossesse et obligatoirement avant 14 semaines de grossesse, le médecin ou la sage-femme établit la déclaration de grossesse, grâce à un imprimé spécifique.

LES DEUX PREMIERS FEUILLETS, BLEUS, SONT À ENVOYER À L'ORGANISME CHARGÉ DES PRESTATIONS FAMILIALES.

Ces documents permettent le calcul de vos droits.

LE TROISIÈME FEUILLET, ROSE, EST À ENVOYER À L'ORGANISME D'ASSURANCE MALADIE DONT VOUS DÉPENDEZ.

Il permet la prise en charge de la grossesse et de l'accouchement et le calcul de la date (administrative) de votre accouchement. C'est à partir de cette date que sont comptés vos congés pré et postnataux.

Remarque : la date administrative de votre accouchement est calculée à partir de la date de début de grossesse inscrite sur la déclaration de grossesse à laquelle il est ajouté 9 mois (par exemple si le début de grossesse est fixé au 9 février la date d'accouchement sera le 9 novembre).



Congés maternité

TYPE DE GROSSESSE	DURÉE TOTALE DU CONGÉ (en semaines)	PÉRIODE PRÉNATALE (en semaines)	PÉRIODE POSTNATALE (en semaines)
1 ^e ou 2 ^e enfant	16	6*	10**
3 ^e enfant	26	8	18
Grossesse gémellaire	34	12	22
Triplés ou plus	46	24	22

* 42 jours calendaires à compter de la veille de la date prévue (pour la sécurité sociale) de l'accouchement.

** 10 semaines = 70 jours : jour de l'accouchement + 69 jours.

Votre grossesse est appelée « pathologique » lorsque des risques ou des complications peuvent mettre en danger la santé et la vie de votre enfant. Vous pouvez alors bénéficier d'une période supplémentaire de deux semaines maximum (dite « congé pathologique ») au cours de la période prénatale. Le congé pathologique est prescrit par votre médecin.

Il présente les particularités suivantes :

- le congé pathologique peut vous être prescrit en une fois ou en plusieurs fois, mais dans la limite de 2 semaines maximum ;
- le congé pathologique ne peut pas être reporté sur la période postnatale ;
- pendant ce congé, les sorties sont autorisées de façon libre.

Congés paternité

Après la naissance de l'enfant, le **père salarié** ainsi que, le cas échéant, le **conjoint** ou **concubin salarié de la mère ou la personne salariée** liée à elle par un Pacs **bénéficie d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant de 25 jours calendaires ou de 32 jours calendaires en cas de naissances multiples.**

Ce congé se compose de deux périodes :

- une première **période de 4 jours consécutifs qui fait immédiatement suite au congé de naissance**, durant laquelle le salarié doit, sauf exceptions, interrompre son activité ;
- une seconde **période de 21 jours**, ou **28 jours** en cas de naissances multiples, qui peut être **fractionnée en deux périodes d'une durée minimale de 5 jours**. Une prolongation de la période initiale de 4 jours du congé de paternité et d'accueil de l'enfant est prévue, à la demande du salarié, en cas d'hospitalisation immédiate de l'enfant après la naissance, pendant toute la période d'hospitalisation et pour une durée maximale de 30 jours.

Lorsque les conditions sont réunies, le salarié perçoit, pour les jours pris au titre du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, des indemnités journalières de la Sécurité sociale.

Déclaration de naissance

Informations générales

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant né en France. Si elle n'est pas faite dans un certain délai, une régularisation par voie judiciaire est nécessaire. Des sanctions pénales sont encourues.

La déclaration doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement.

Le jour de l'accouchement n'est pas compté dans le délai de déclaration de naissance.

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, ce délai est prolongé jusqu'au 1er jour ouvrable suivant.

Pièces à fournir

Déclaration de choix de nom si les parents font cette démarche ;

Acte de reconnaissance si celui-ci a été établi avant la naissance ;

Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu ;

Carte d'identité des parents ;

Livret de famille pour y inscrire l'enfant, si les parents possèdent déjà un livret.

Filiation pour les couples homosexuels

Les règles concernant les preuves de filiation évoluent.

La loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique est en cours d'application.

Les informations données sur cette page restent d'actualité et seront modifiées dès l'entrée en vigueur du texte.

BON À SAVOIR !

Le centre hospitalier Simone Veil de Beauvais vous simplifie les démarches ! La maternité de Beauvais déclare en effet la naissance de l'enfant. Le livret de famille vous sera restitué au cours du séjour.

Déclaration anticipée

Vous pouvez reconnaître votre enfant avant la naissance. La reconnaissance peut se faire dans n'importe quelle mairie en présentant les documents suivants :

- justificatif d'identité ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'officier d'état civil rédige immédiatement l'acte de reconnaissance. Il vous le fait signer. Il vous remet une copie de l'acte qu'il faudra présenter lors de la déclaration de naissance. Sans déclaration anticipée, si le 2^e parent souhaite donner son nom à l'enfant, il devra en faire la demande en mairie.

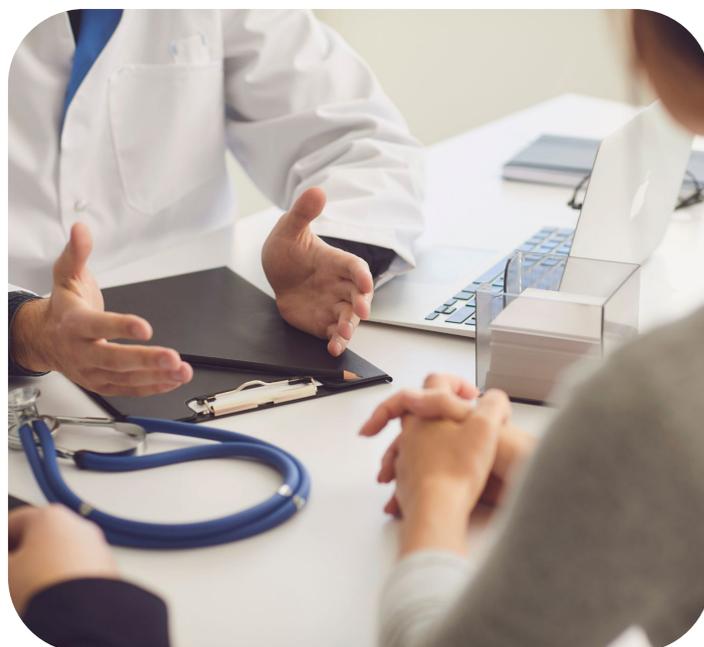
MAIRIE DE BEAUVAIS

1, rue Desgroux,

60000 BEAUVAIS.

Téléphone : 03 44 79 40 00

www.beauvais.fr



Surveillance de votre grossesse

Calendrier du suivi médical pendant la grossesse

CONSULTATIONS OBLIGATOIRES

Les 7 examens prénataux

- Le professionnel de santé contrôle le bon déroulement de la grossesse et peut prescrire des examens complémentaires (dépistage de la rubéole, de la toxoplasmose, de l'hépatite B, etc.).
- Avec le médecin traitant, sage-femme et gynécologue en maternité, libéral ou PMI.
- Quand ? Le 1^e avant la fin du 3^e mois de grossesse, puis chaque mois jusqu'à l'accouchement.
- 100 % pris en charge par l'assurance maladie.

Une consultation avec l'anesthésiste, qu'une péridurale soit prévue ou non

- Pour faire le point sur votre santé, les allergies et les traitements médicaux en cours.
- Quand ? Au 8^e mois de grossesse.
- 100% pris en charge par l'assurance maladie.

Un entretien prénatal précoce

- Un moment d'échange individuel ou en couple pour parler de l'arrivée de l'enfant, exprimer les interrogations, les difficultés éventuelles (médicales, sociales, psychologiques) et les besoins en terme d'accompagnement avant et après l'accouchement.
- Avec le médecin traitant, sage-femme et gynécologue en maternité, libéral ou PMI.
- Quand ? À partir du 4^e mois de grossesse.
- 100 % pris en charge par l'assurance maladie.



RENDEZ-VOUS RECOMMANDÉS

Un bilan prénatal de prévention

- Pour faire le point sur les habitudes de vie (alimentation, tabac, alcool, etc.), les vaccinations, et pour s'informer sur les offres de prévention pour la femme enceinte (examen bucco-dentaire, etc.).
- Avec la personne sage-femme.
- Quand ? Dès la déclaration de grossesse et si possible avant le 6^e mois de grossesse.
- 70 % pris en charge par l'assurance maladie avant le 5^e mois de grossesse, puis 100 % à partir du 6^e mois de grossesse.

3 échographies, 1 par trimestre

- Pour surveiller le développement du fœtus à chaque stade de son évolution.
- Avec les médecin traitant, sage-femme et gynécologue.
- Quand ? Avant la fin du 3^e mois de grossesse puis aux 5^e et 8^e mois de grossesse.
- Où ? À l'hôpital ou en ville.
- 70 % pris en charge par l'assurance maladie jusqu'à la fin du 5^e mois de grossesse, puis 100 % à partir du 6^e mois de grossesse.

Un bilan bucco-dentaire

- Pour contrôler la santé des dents et des gencives, avoir des conseils pour en prendre soin, etc.
- Avec le dentiste.
- Quand ? À partir du 4^e mois de grossesse.
- 100 % pris en charge par l'assurance maladie avec le bon de prise en charge, téléchargeable sur votre compte Ameli.

7 séances de préparation à la naissance et à la parentalité

- Pour préparer l'accouchement et l'accueil de l'enfant.
- Avec les médecin traitant, sage-femme et gynécologue.
- Quand ? Entre le 7^e et le 9^e mois de grossesse.
- 100 % pris en charge par l'assurance maladie.

BON À SAVOIR !

Vous pouvez consulter la personne sage-femme et le gynécologue sans passer par le médecin traitant.

La consultation permet de veiller au bon déroulement de la grossesse et d'effectuer un examen clinique, de prescrire des examens complémentaires ou des traitements si nécessaire.

NE PAS OUBLIER

d'apporter les documents utiles au suivi de grossesse (renseignements médicaux, carte de groupe sanguin, examens biologiques déjà réalisés, échographies, carnet de vaccination, document d'information signé, etc.).

Les résultats de laboratoire sont de plus en plus transmis via internet et non sur papier. Nous vous conseillons de réaliser pour chaque résultat une capture d'écran afin d'en garder une trace durant toute la grossesse.

Entretien médico, psycho-social du 4^e mois

Cet entretien est un moment d'échanges individuels ou en couple pour préparer l'arrivée de votre enfant pour répondre à vos questions. Il a pour objectif d'évaluer vos besoins d'accompagnement pour votre grossesse. Il peut être réalisé par les sages-femmes, médecins en libéral ou à l'hôpital, en PMI, au CPP de Clermont. Il est réalisé dès le 4^e mois de grossesse et il est pris en charge à 100 % par la sécurité sociale.

Vous avez la possibilité de rédiger un **projet de naissance**. Vous y énoncez vos souhaits quant au déroulement de la grossesse et quant à la naissance de votre enfant.

Cela inclut l'organisation des soins, le suivi médical, la préparation à la naissance, les modalités d'accouchement, la période post-natale, y compris les conditions d'un retour précoce au domicile. Le projet de naissance doit bien sûr être compatible avec l'impératif de sécurité des soins. Il peut donc être amené à fluctuer en fonction du déroulement de la grossesse et de l'accouchement.

Vous devez prendre rendez-vous avec une sage-femme afin d'échanger sur vos attentes et de pouvoir le valider.

Pour toutes venues au sein de l'établissement, plusieurs démarches administratives vous seront demandées et des documents seront à compléter.



PERSONNE DE CONFIANCE

La personne de confiance est un proche avec qui on peut partager des problèmes de santé et des attentes en matière de soins. Elle a pour mission d'accompagner le patient, à sa demande, dans ses démarches et de l'aider dans ses décisions. Elle est également l'interlocuteur des médecins au moment où le patient est hors d'état d'exprimer ses choix.



PERSONNE À PRÉVENIR

La personne à prévenir est la personne nommée par le patient à l'admission à l'établissement de santé. Elle est avertie lors de tout changement administratif ou organisationnel relatif à la prise en charge (hospitalisation, décès, sortie, transfert, etc.).



DIRECTIVES ANTICIPÉES

Les directives anticipées sont un **document écrit** qu'une personne majeure peut remplir si elle souhaite **exprimer ses volontés** concernant sa fin de vie, si elle se trouvait un jour dans l'incapacité à les exprimer. Les volontés ne pourront pas être appliquées si elles sont contraires à la loi, si elles sont inappropriées ou non conformes à la situation médicale ou en cas d'urgence vitale.

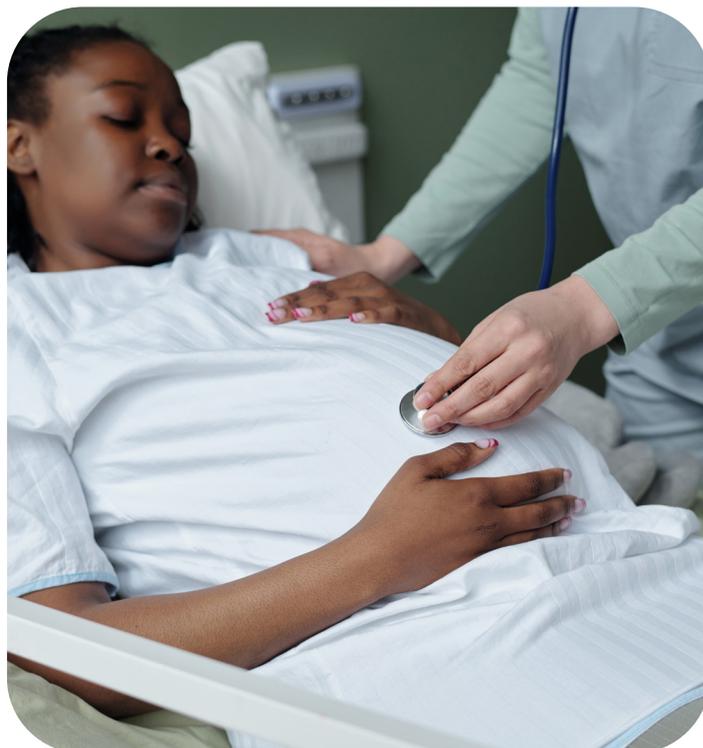
Suivi de grossesse

Consultation pré-anesthésique

Une consultation auprès d'un anesthésiste de la maternité est obligatoire et effectuée le plus souvent au cours du 8^e mois de grossesse, même si vous ne désirez pas d'analgésie péridurale pour l'accouchement. Elle permettra à l'anesthésiste d'établir un dossier et de vous donner des informations sur les différents modes d'anesthésie proposés ou éventuellement nécessaires lors de votre accouchement.

Situations devant vous amener à consulter en urgence

- Contractions utérines fréquentes ou douloureuses.
- Saignements.
- Pertes de liquide.
- Diminution franche et brutale des mouvements de votre enfant à partir du 6^e mois de grossesse.
- Fièvre (supérieure à 38° C).
- Chute sur le ventre, choc, accident.
- Apparition d'oedèmes importants (« gonflement »), maux de tête intenses.
- Vomissements.



VOUS POUVEZ CONTACTER :

- avant 35 SA, urgences gynécologiques obstétriques : 03 44 11 28 88
- à partir de 35 SA, salles de naissance : 03 44 11 23 15
- numéro de la prise de rendez-vous : 03 44 11 26 26
- SAMU : 15

Hygiène de vie et alimentation

Alimentation

La prise de poids moyenne est de 12 kg au cours d'une grossesse, mais peut varier en fonction du poids initial. Il est important de manger varié et équilibré, notamment des sources de :

- protéines (viandes, poissons ou œufs) ;
- vitamines (fruits, légumes) ;
- calcium (produits laitiers) ;
- iode (sel iodé, poissons).

Les apports sont à répartir en 3 repas principaux, avec éventuellement une à deux collations. Une bonne hydratation est importante (1,5 à 2 litres d'eau par jour). La consommation de boissons excitantes (thé, café) en grande quantité est déconseillée.

Si pas d'immunité contre la toxoplasmose

- Lavez vos mains avant et après la manipulation d'aliments crus.
- Ne consommez que de la viande bien cuite.
- Lavez abondamment crudités, salades, herbes aromatiques.
- Consommez des aliments surgelés.
- Nettoyez soigneusement les surfaces de cuisine, les ustensiles.
- Utilisez des gants pour le jardinage ou le changement de litière des chats.

En prévention de la listériose

La listériose est une maladie d'origine alimentaire pouvant être responsable d'infections materno-fœtales. Pour la prévenir, vous devez :

- éviter de consommer certains aliments : fromages à pâte ;
- molle ou au lait cru, croûtes de fromages, fromage râpé, coquillages crus, poissons fumés, charcuterie ;

- veiller à bien cuire les aliments d'origine animale ;
- laver les légumes crus et les herbes aromatiques ;
- conserver séparément les aliments crus et cuits ;
- nettoyer votre réfrigérateur régulièrement.

Pensez aux gestes barrière : se laver régulièrement les mains, éternuer dans son coude, porter un masque, etc.

Supplémentation en vitamines et oligo-éléments

Si vous êtes en bonne santé, une alimentation variée et équilibrée permet de couvrir la totalité de vos besoins nutritionnels au cours de la grossesse. Un apport supplémentaire peut être nécessaire dans des cas particuliers, parlez-en avec votre professionnel de santé.



Tabac

Le tabac augmente le risque de complications durant la grossesse. **Toute consommation de tabac est à éviter.**

Vous pouvez prendre contact auprès d'une consultation d'aide au sevrage tabagique.

L'utilisation d'une substitution nicotinique (patches, gommes) peut être envisagée si nécessaire.

Alcool

L'alcool traverse le placenta et peut être toxique pour votre enfant.

Il faut s'abstenir de toute consommation d'alcool pendant toute la grossesse.

Même les consommations occasionnelles sont dangereuses pour votre enfant.

Vous pouvez prendre contact auprès d'une consultation d'aide au sevrage de l'alcool.

Drogues

La grossesse chez la femme toxicomane est une grossesse à haut risque.

Si vous êtes concernée par ce problème, il est fondamental de le signaler à votre médecin.

Médicaments

Vous ne devez pas prendre de médicaments sans demander l'avis de votre médecin ou de votre sage-femme.

Le port de bas de contention est conseillé.



Voyage

Si la grossesse évolue normalement et que vous ne présentez pas d'antécédents notables, il n'y a, en principe, pas de contre-indication au voyage. En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à un professionnel de santé.

Activité physique

- le maintien d'une activité physique régulière et modérée est recommandée ;
- les exercices et sports violents ou dangereux sont à proscrire.



Petits maux de la grossesse

Nausées ou vomissements au 1er trimestre

Ce sont des symptômes fréquents et la plupart du temps sans gravité en début de grossesse.

Reflux gastro-œsophagien / pyrosis / brûlures gastriques

Privilégiez des repas légers le soir, au moins 2 heures avant de vous coucher. Dans la journée des repas moins consistants et plus fractionnés (3 repas légers et deux collations). Évitez le sucré en fin de repas, diminuer graisses, caféine, boissons gazeuses, chocolat, jus orange, épices, tomate, etc. Une position ½ assise pour dormir et le port de vêtements lâches peuvent vous soulager. Si cela est insuffisant voyez avec votre sage-femme, médecin traitant, ou gynécologue obstétricien ce qui peut vous être proposé pour vous soulager.

Constipation

Le transit est souvent ralenti pendant la grossesse. Privilégiez les fibres (son, pétales de blé complet, fruits et légumes), pensez à bien vous hydrater (en particulier en cas de fortes chaleurs). Vous pouvez boire une eau riche en

magnésium. Gardez une activité physique régulière et adaptée (marche, natation, yoga, etc.).

Varices ou œdèmes des membres inférieurs

Marchez quotidiennement, évitez les positions immobiles prolongées (assise, jambes croisées, ou debout). Vous pouvez surélever les pieds de votre lit. Terminez votre douche par un jet d'eau froide sur les pieds (des orteils vers les cuisses). Le port de bas ou chaussettes de contention pourra aussi vous soulager.

Hémorroïdes

Si vous êtes constipée reportez-vous aux conseils sur la constipation. Gardez une activité physique adaptée et régulière. Évitez café, viande, et plats épicés.

Vergetures

Il n'y a aucun traitement qui ait été prouvé efficace dans le traitement des vergetures. Elles sont dues à la prise de poids rapide. En prévention vous pouvez masser et hydrater votre peau régulièrement (sein, ventre, cuisses), mais cela n'assurera pas forcément l'absence de vergetures.

Lombalgies / mal de dos

Avant tout pensez à la prévention : limitez le port de charges lourdes, pensez à plier vos genoux et garder votre dos droit si vous devez en porter, portez des chaussures plates maintenant bien le pied... Demandez conseil à votre professionnel de santé. Les exercices dans l'eau, la pratique douce de natation ou de yoga, les massages, et l'éducation positionnelle pourront vous soulager.

Crampes

Les crampes sont fréquentes et sans conséquences pendant la grossesse, elles peuvent être liées à une carence en magnésium. Une alimentation riche en magnésium (par exemple le cacao, les céréales complètes et les fruits secs) suffit le plus souvent.

Douleurs ligamentaires

Fréquentes et sans conséquences pendant la grossesse. Le repos, le port d'une ceinture abdominale, la supplémentation en magnésium ou l'acupuncture peuvent vous aider.

En cas de persistance de ces petits maux de grossesse, n'hésitez pas à en parler avec le professionnel de santé qui vous suit !

CALENDRIER VACCINAL CHEZ LA FEMME ENCEINTE



de 32 à 36 semaines d'aménorrhée

VRS Virus des Bronchiolites du Nourisson

1 **Protéger son enfant** dans les 6 premiers mois de vie des formes graves de la bronchiolite avec les anticorps transmis par la mère.

2 Si pas de vaccination pendant la grossesse, **possible vaccination du nouveau-né** avant sa sortie de maternité

dès le premier trimestre à partir de l'auto-immune jusqu'à janvier

GRIPPE SAISONNIÈRE ET COVID-19 :

- 1 **Se protéger** des risques de complications respiratoires et cardiaques avec hospitalisation en unité de soins intensifs.
- 2 **Protéger son enfant de la prématurité**, des risques hospitalisations et des complications graves dans les 6 premiers mois de vie.

de 20 à 36 semaines d'aménorrhée

COQUELUCHE

Protéger son enfant les 2 premiers mois de sa vie des formes graves avec les anticorps transmis par la mère.

INFORMATIONS UTILES

La vaccination grippe, COVID-19 et coqueluche peut être associée.

La vaccination grippe, COVID-19 et VRS peut être associée.

Attendre au moins 15 jours entre les vaccinations coqueluche et VRS.

Centre Hospitalier
Simone Veil
Beauvais



Vaccins

Un certain nombre de maladies infectieuses (virus ou bactéries) peuvent poser problème pendant ou après la grossesse à la mère, au fœtus ou au nouveau-né. Afin de limiter ces risques, il est recommandé de faire le point sur ses vaccinations, dans l'idéal avant la grossesse, ou bien pendant la grossesse. Vous pouvez en discuter avec votre médecin généraliste, votre sage-femme ou votre gynécologue obstétricien. La grossesse peut également être l'occasion de faire le point sur les vaccinations de votre conjoint. Pour cela, il peut être utile d'apporter votre carnet de santé et de vaccinations lors de vos consultations de suivi de grossesse, et lors de votre séjour à la maternité (afin que les mises à jour éventuelles puissent y être notées).

Coqueluche

La coqueluche est une maladie respiratoire potentiellement grave chez le nouveau-né qui n'est pas encore protégé par sa propre vaccination. Dans 70 % des cas c'est l'entourage proche (parents, frères et sœurs, grands-parents) qui contamine le nouveau-né. En effet, la protection apportée par la vaccination faite dans l'enfance disparaît avec le temps.

Afin de limiter ce risque, la mise à jour de la vaccination anti-coqueluche est recommandée depuis 2004, en cas de précédent vaccin datant de plus de 10 ans.

- Pour tout l'entourage : pendant la grossesse.
- Pour la maman : après l'accouchement, dans l'idéal pendant son séjour en maternité.

Le vaccin est compatible avec l'allaitement. Le vaccin contre la coqueluche est combiné avec les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, et la poliomyélite (DTP). Il est possible de faire un DTPC (diphtérie-tétanos-poliomyélite-coqueluche), même si on a reçu un vaccin DTP (sans la coqueluche) il y a plus de 2 mois. Il s'agit de vaccins inactivés, il est donc impossible de contracter ces maladies par le vaccin.

Grippe saisonnière

La grippe saisonnière est une maladie respiratoire potentiellement grave pour la femme enceinte, dont les défenses immunitaires sont abaissées (insuffisance respiratoire, fausse couche...) et pour le nouveau-né (détresse respiratoire...). C'est la

raison pour laquelle la vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée pour toutes les femmes enceintes (quel que soit le terme de la grossesse). Il s'agit d'un vaccin inactivé, il est donc impossible d'attraper la grippe à cause du vaccin. Le vaccin est compatible avec l'allaitement.

Rubéole

La rubéole est une maladie pouvant causer des malformations fœtales si elle est attrapée pendant la grossesse. La plupart des femmes ont été vaccinées dans l'enfance et sont encore protégées à l'âge adulte. Ceci est vérifié par une prise de sang faite au début de la grossesse. En cas de sérologie négative (femme non protégée), la vaccination est alors recommandée après l'accouchement pour éviter d'attraper la rubéole lors d'une prochaine grossesse. Le vaccin est compatible avec l'allaitement. Une contraception est recommandée pendant 3 mois après le vaccin.

Varicelle

La varicelle est une maladie éruptive (« boutons ») avec des risques de complications à l'âge adulte. L'immunité apportée par la maladie persiste toute la vie (on ne peut pas attraper la varicelle 2 fois). En l'absence d'antécédent de varicelle, une sérologie est recommandée. Si celle-ci est négative (ce qui confirme qu'il n'y a jamais eu de varicelle par le passé), la vaccination contre la varicelle est recommandée après l'accouchement. Le vaccin est compatible avec l'allaitement. Une contraception est recommandée pendant 3 mois après le vaccin.

COVID-19

La vaccination est actuellement recommandée pour toutes les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse (16^e semaine d'aménorrhée). La vaccination est possible pendant l'allaitement en cas de comorbidité.

VRS

Il s'agit d'une infection virale des voies respiratoires qui est la cause la plus fréquente des bronchiolites chez le nourrisson. Un vaccin existe et peut être administré au cours de la grossesse afin de protéger votre bébé.

Échographies pendant la grossesse

3 échographies de votre enfant sont conseillées, au premier, au deuxième et au troisième trimestre de la grossesse. L'échographie permet d'obtenir certaines informations qu'aucun autre examen ne peut fournir, par exemple :

- la datation de la grossesse ;
- le nombre de fœtus ;
- la croissance ;
- la qualité des échanges entre la mère et le fœtus (par le doppler) ;
- la morphologie de l'enfant.

Ces examens ne sont pas obligatoires et il vous est possible de signaler au médecin que vous ne souhaitez pas que soit effectuée sur votre enfant une recherche de malformation.

L'échographie permet, en effet, de mettre en évidence certaines malformations éventuelles du fœtus. Malgré les améliorations techniques, l'échographie n'est pas parfaite et il peut se produire qu'une anomalie pourtant bien présente ne soit pas détectée par l'examen. À l'inverse, certains aspects observés à l'échographie peuvent faire évoquer à tort une malformation du fœtus. Dans ce cas, l'échographie peut être une source d'anxiété pour vous et votre

conjoint. Si un doute survenait au cours de l'examen, un avis peut être demandé dans un centre de diagnostic anténatal, généralement celui du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens.

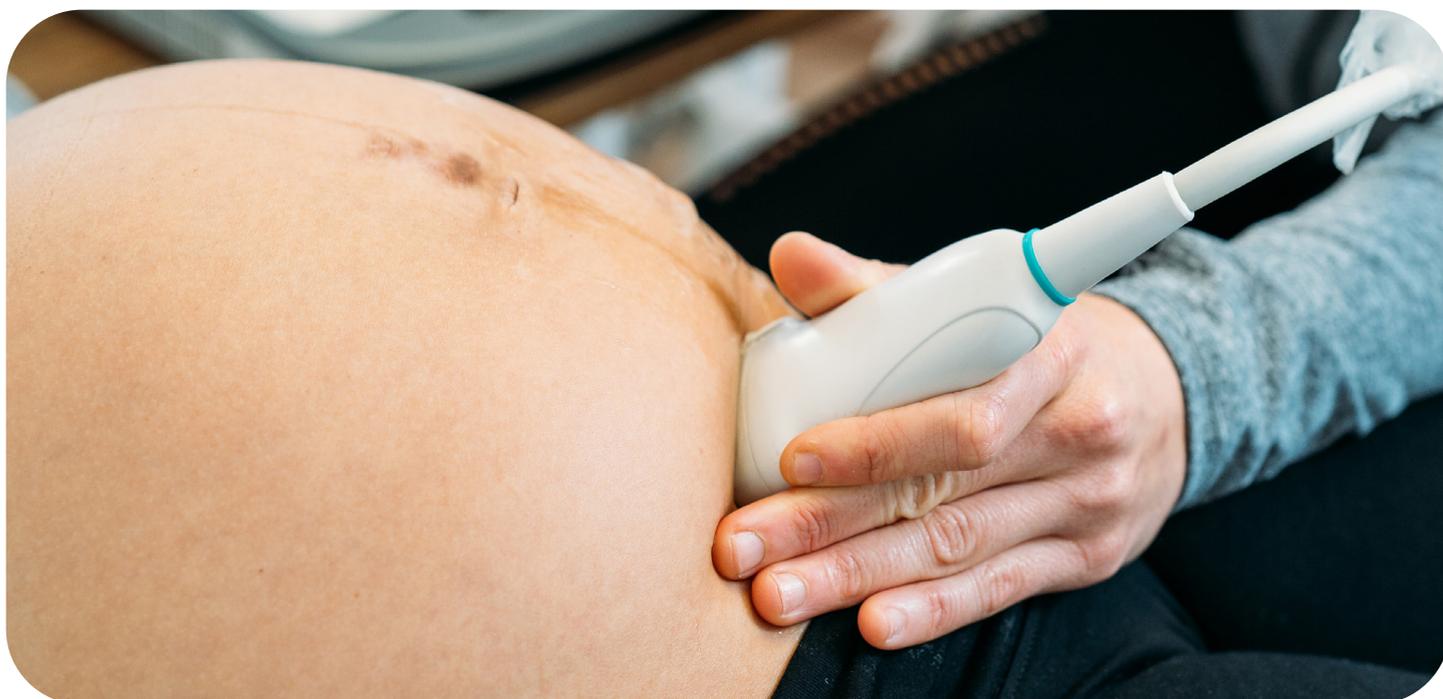
En pratique, l'examen est réalisé par un médecin ou par une sage-femme. Il est totalement indolore et ne présente pas de risque connu pour la mère ou pour l'enfant.

Un dépistage de la trisomie 21 vous est proposé. Ce dépistage n'est pas obligatoire, vous êtes libres de choisir si vous souhaitez ou non le réaliser.

Certaines pathologies, comme le diabète gestationnel ou encore l'hypertension artérielle, peuvent nécessiter un suivi particulier (monitoring, consultations spécialisées, etc.).

Il est important :

- de ne pas appliquer de crème sur votre ventre dans les 48 heures qui précèdent l'examen ;
- d'éviter la présence des jeunes enfants.





Grossesses gémellaires

En cas de grossesses gémellaires, un suivi adapté sera effectué par un gynécologue-obstétricien. Dans le cas d'une grossesse gémellaire, le diagnostic est posé dès la première échographie.

jumeaux et Plus
association de l'Oise
Téléphone : 07 82 59 23 59
Mail : jumeauxetplus.60@gmail.com

Préparation à la naissance

BON À SAVOIR !

Pendant votre grossesse, vous avez droit à 8 séances de préparation à la naissance pris en charge à 100 % par l'assurance maladie.

ACCUEIL FUTURS PARENTS

*Vous allez accoucher au Centre
Hospitalier de Beauvais ?*

PARTICIPEZ À CET ATELIER !

Présentation de l'établissement et de l'offre de soin

(préparation à la naissance, ateliers,
suivi de grossesse)

Notre démarche vers le label IHAB

(Initiative Hôpital Ami des Bébés) :
bénéfices du peau à peau, de
l'allaitement maternel, ...



**DÈS LE
4ÈME MOIS DE
GROSSESSE**



**PRISE DE
RENDEZ-VOUS
AU
03 44 11 26 26**



**EN GROUPE
ANIMÉ PAR UNE
SAGE-FEMME OU
PUÉRICULTRICE**



WWW.CH-BEAUVAIS.FR

www.naitreici.fr

Centre Hospitalier
Simone Veil
Beauvais



LA PRÉPARATION GLOBALE

Discutez de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches, avec des exercices de relaxation et respiration guidés par une sage-femme.



LA PRÉPARATION AFFECTIVE

Basée sur l'haptonomie, cet atelier vous apprend à communiquer avec votre bébé dès le 5e mois, renforçant le lien émotionnel et la gestion de la douleur.



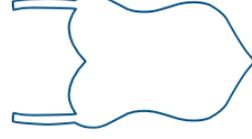
DANSE ET SONS

Les sons et la danse permettent de relâcher les tensions physique et émotionnelle et favorise la production d'endorphines dans le corps.



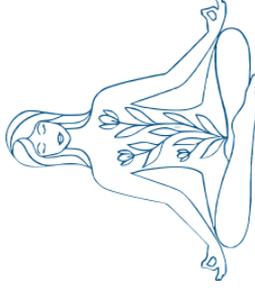
L'ACUPUNCTURE

Soulagement des troubles de la grossesse, préparation à l'accouchement et soutien post-partum, par des sages-femmes formées en acupuncture.



L'HYPNOSE

Apprenez à entrer en état d'hypnose pour mobiliser vos ressources intérieures, mieux gérer les sensations de l'accouchement et vivre pleinement chaque étape.



LA SOPHROLOGIE

Techniques de respiration et relaxation pour une meilleure gestion du stress et des émotions, afin de vivre une grossesse apaisée et sereine.

LA PRÉPARATION À LA NAISSANCE

Centre Hospitalier
Simone Veil
Beauvais

*Découvrez comment bien vous préparer à l'arrivée de votre bébé grâce à nos ateliers.
Réservez votre place !*



PRÉPARATION EN MILIEU AQUATIQUE

Travail musculaire doux et relaxation en piscine, avec possibilité de participation du futur père, pour une préparation ludique et complète.



LES BESOINS DU TOUT PETIT

Réponses à vos questions sur les soins et le développement de votre bébé, pour des parents mieux préparés à la parentalité.



MASSAGE DU NOURRISSON

Initiation aux techniques de massage pour créer un moment de tendresse, apaiser les bébés et soutenir leur développement.



ATELIER PORTAGE

Apprenez les techniques de portage qui favorisent le bien-être du bébé, apaisent les coliques et renforcent le lien parent-enfant.



ALLAITEMENT MATERNEL

Conseils pratiques pour un allaitement réussi, couvrant les besoins nutritionnels du bébé et les questions fréquentes des parents.



LES ATELIERS D'INFORMATIONS

Centre Hospitalier
Simone Veil
Beauvais

Découvrez comment bien vous préparer à l'arrivée de votre bébé grâce à nos ateliers. Réservez votre place !



VISITE DES SALLES DE NAISSANCE ET DE LA MATERNITÉ

Découverte des lieux, des équipements et des étapes du parcours de la maternité



PRÉPARATION DES AÎNÉS

Séances adaptées pour aider les enfants à comprendre l'arrivée d'un petit frère ou d'une petite sœur, incluant des histoires et des visites.

CÉSARIENNE

Informations détaillées sur les indications et le déroulement de la césarienne, pour dédramatiser et se préparer sereinement à cet acte.

LA PLACE DU COPARENT

Un moment d'échange pour aborder les ressentis, questions et rôle spécifique du coparent dans l'accueil du nouveau-né.



Quand venir à la maternité ?

Vous devez contacter ou vous présenter à la maternité :

- en cas de contractions utérines fréquentes, régulières et douloureuses ;
- en cas de saignements ;
- en cas de perte des eaux ou d'écoulements ;
- en cas de diminution des mouvements de votre bébé ;
- si un symptôme vous inquiète ;
- si vous atteignez votre terme sans avoir accouché.

Lors de votre hospitalisation, la **pose d'un bracelet d'identité** vous est proposée. Vérifiez avec le personnel l'exactitude des renseignements qui y figurent. **Un bracelet sera également mis à votre bébé** dès sa naissance.

En salle d'accouchement, vous ne pouvez être accompagnée que par une seule personne, de votre choix.

Différents intervenants

Au moment de votre accouchement, vous êtes prise en charge par un sage-femme qui pourra être accompagné dans son travail par

un étudiant sage-femme. Ce sage-femme vous suit durant tout le travail. Un médecin obstétricien est toujours présent au sein de la maternité et pourra être appelé en cas de problème.

En l'absence de pathologie, l'obstétricien n'est pas forcément présent au moment de l'accouchement.

En cas d'anomalies, le sage-femme appelle l'interne et le médecin obstétricien.

Si un acte est nécessaire (naissance par ventouse, forceps ou décision de césarienne), celui-ci est réalisé par l'équipe médicale obstétricale responsable de la salle d'accouchement.

Un médecin anesthésiste, un infirmier anesthésiste et un interne en anesthésie sont également présents en salle d'accouchement. Ils sont responsables de l'anesthésie (anesthésie péridurale, rachianesthésie, anesthésie générale si nécessaire). Les premiers soins du bébé sont donnés par un sage-femme, et un auxiliaire de puériculture. Si cela est nécessaire, le pédiatre peut être appelé au moment de la naissance. Peuvent être également présents en salle d'accouchement, des externes, c'est-à-dire des étudiants en médecine. Le personnel médical et paramédical peut être de sexe masculin ou féminin.

Accouchement

Le déroulement physiologique de l'accouchement est respecté, en limitant les interventions techniques et médicales non indispensables, dans un environnement calme, sécurisé et dans le respect de votre projet de naissance une fois validé par un professionnel de la maternité. L'utilisation de l'ocytocine, dans le but renforcer les contractions utérines, est parfois nécessaire (elle n'est jamais systématique) afin d'obtenir une bonne progression du travail. La rupture des membranes est un processus naturel au cours de l'accouchement. Il peut s'avérer nécessaire de procéder à une rupture artificielle des membranes afin de favoriser la descente de la tête fœtale et de pouvoir observer la couleur du liquide amniotique

(renseignement très intéressant pour l'évaluation du bien-être fœtal). Lors d'un accouchement par voie basse, l'épisiotomie consiste à effectuer une incision du périnée. Les études réalisées ne montrent pas de bénéfice certain à la réalisation d'une épisiotomie systématique, aussi bien dans l'intérêt du bébé que dans l'intérêt maternel. Par conséquent, une épisiotomie n'est pas systématiquement réalisée. Cependant, dans certaines situations obstétricales particulières, notamment lorsque qu'il convient de raccourcir la durée de l'accouchement, ou pour pratiquer une extraction instrumentale, la réalisation d'une épisiotomie peut être judicieuse et utile. Pensez à retirer vos bijoux, percings ou prothèses ongulaires.

VOTRE VALISE POUR LA MATERNITÉ

LES AFFAIRES DE MAMAN

Pour la salle de naissance

- tenue confortable
- brumisateur
- dossier de grossesse
 - carte de groupe sanguin
 - livret de famille
 - ou reconnaissance anticipée
- carte vitale
 - carte de mutuelle
 - carte d'identité

LES AFFAIRES DE BÉBÉ

Pour la salle de naissance

- brassière en laine ou petit gilet chaud
- chaussons
- chaussettes
- body manches longues croisé devant
- petit bonnet en coton
- pyjama chaud
- gigoteuse / turbulette
- couverture pour le peau à peau



Pour le séjour

- tenues confortables (ouvertes sur le devant si vous allaitez)
- serviettes hygiéniques très absorbantes (maxi nuit)
- sous-vêtements confortables et adaptés
- linge de toilette : serviettes et gants
- trousse de toilette (savon, shampoing, dentifrice, etc.)
- stylo, papier, montre
- veilleuse ou petite lampe
- coussin de positionnement

Pour le séjour (toute saison)

- body manches longues
 - avec ouvertures vers l'avant
- brassières de laine
- chaussettes
- bonnets
- pyjamas ou grenouillères
 - en coton
- gigoteuse / turbulette
 - (0-6 mois, selon la saison)
- nécessaire de toilette
 - savon doux
 - carré de coton
- thermomètre rectal
 - électronique impérativement
- thermomètre de bain
- bavoirs

**N'attendez pas la dernière minute !
Préparez votre valise dès le 8e mois
pour un séjour sans stress !
Lavez les vêtements de votre bébé
avant de les utiliser !**

À la sortie

- siège-auto
 - dos à la route
- tenue de saison
 - gilet
 - manteau
 - combinaison



Au moment de l'accouchement

Accouchement physiologique

L'accouchement physiologique consiste à laisser le travail et l'accouchement se dérouler le plus naturellement possible sans intervention médicale. Il nécessite tout de même une surveillance adaptée à votre état de santé et celui de votre bébé. Des équipements spécifiques sont mis à votre disposition :

- ballons et galettes de mobilisation qui permettent, en utilisant différentes positions, d'aider à la dilatation du col de l'utérus ;
- baignoire dédiée à la relaxation et au bien-être ;
- liane et banquette dans la salle nature.

Parfois, l'accouchement peut être assisté d'un instrument comme une ventouse ou un forceps.



Terme dépassé

Si vous n'avez pas accouché à la date prévue,

vous devez être vue le jour du terme en salles de naissance pour une consultation de contrôle. La veille de votre terme, appelez les salles de naissance au 03 44 11 23 15 afin d'être notée dans le cahier de rendez-vous.

Le jour du terme vers 8h30, rappelez en salles de naissance pour convenir de votre venue dans la matinée. L'heure peut être adaptée en fonction de l'activité des salles de naissances. Pensez à ramener tout votre dossier de grossesse, vos bilans sanguins, carte de groupe, titre d'identité, reconnaissance anticipée et/ou livret de famille.

Si tout va bien, vous pouvez rentrer à domicile ou vous êtes convoquée toutes les 48 heures, soit à terme +2, puis à terme +4 pour un déclenchement.

Déclenchement du travail

Dans la majorité des cas, la mise en route du travail est spontanée. Pour raisons médicales, le médecin peut indiquer un déclenchement de l'accouchement.

En pratique

Vous serez admise à la maternité le matin même du déclenchement. Compte tenu des urgences habituelles en salle d'accouchement, nous vous demandons de bien vouloir téléphoner avant de vous déplacer pour vérifier la disponibilité de la salle d'accouchement (03 44 11 23 15).

En l'absence de critères d'urgence pour votre bébé ou vous-même, le déclenchement peut parfois durer plusieurs jours.

Césarienne programmée

La césarienne permet l'accouchement par une incision de l'abdomen et de l'utérus, lorsque les conditions, chez la mère ou chez l'enfant, ne sont pas favorables à un accouchement par les voies naturelles. Après la décision médicale, vous pouvez être hospitalisée la veille ou le jour même. Afin de maintenir votre autonomie, vous êtes accompagnée à pied jusqu'au bloc opératoire. Après l'accord de l'équipe médicale, le coparent peut vous accompagner.



Césarienne au cours du travail

La césarienne peut également être non programmée et décidée en cours de travail par l'équipe médicale pour de multiples raisons.

COMMENT SE PASSE L'OPÉRATION ?

L'intervention est réalisée le plus souvent sous anesthésie loco-régionale (péridurale ou rachianesthésie). Les préparatifs seront la pose d'une perfusion et d'une sonde urinaire. Cependant, une anesthésie générale est parfois nécessaire, selon votre cas et les décisions du chirurgien et de l'anesthésiste. L'ouverture de l'abdomen se fait dans le bas ventre par une incision horizontale dans la plupart des cas. Votre bébé sera accueilli par la sage-femme.

QUE SE PASSE-T-IL APRÈS UNE CÉSARIENNE ?

Les suites d'une césarienne et la durée d'hospitalisation sont un peu plus longues que celles d'un accouchement par les voies naturelles. Nous favorisons une ablation et un lever précoce après votre césarienne pour une meilleure récupération.

La prise en charge de la douleur reste au centre des soins.

Un traitement anticoagulant peut être instauré dans les suites. La reprise d'une alimentation normale se fait progressivement. Une contention veineuse est habituellement recommandée dans les six premières semaines après la césarienne. En dehors de certains cas, un accouchement par les voies naturelles peut le plus souvent être envisagé pour les grossesses suivantes.

Après votre accouchement

Suites de la naissance

Les suites de naissance immédiates sont les deux heures qui suivent la naissance. Votre bébé et vous-même restez en salle de naissance.

Pendant cette période, si l'état de santé de votre bébé et le vôtre le permettent, votre bébé est installé en peau à peau, ce qui favorise son chemin vers la tétée.



La surveillance médicale se poursuit notamment avec une surveillance des pertes sanguines et de la tonicité de l'utérus. Sauf contre-indication médicale, les équipes mettent tout en œuvre pour que votre bébé reste en peau-à-peau jusqu'au retour en chambre et au minimum pendant 1 heure.

Le 1^{er} examen de bébé est effectué, puis après deux heures minimum passées en salle d'accouchement, vous êtes hospitalisée en **service de maternité** avec votre bébé.

Le sage-femme effectue un examen médical quotidien. Après une césarienne, la surveillance de la cicatrice est régulière.

Lors de votre hospitalisation en service de maternité pour votre bien-être et celui de votre enfant, les **visites** ne sont autorisées que l'après-midi et limitées à 2 personnes maximum et les horaires vous seront communiqués. Les enfants de moins de quinze ans ne sont pas admis, hormis les frères et sœurs du bébé.

La limitation des visites lors de la crise sanitaire de la Covid-19 a démontré un meilleur respect du rythme naturel de l'enfant et une récupération plus rapide de la maman. Nous vous conseillons donc de limiter la durée et le nombre des visites.

Nous sommes très attachés à la confidentialité de nos patientes. Nous ne pouvons pas donner par téléphone d'informations vous concernant. Ces informations seront communiquées à votre conjoint ou à la personne de confiance que vous avez désignée. Pendant votre séjour, il est conseillé de prendre contact avec une sage-femme libérale pour faire un lien à votre domicile.

Surveillance de votre nouveau-né



Votre bébé reste près de vous dans la chambre, la proximité favorisant le lien mère/enfant (reconnaissance de ses pleurs, alimentation plus facile, etc.).

Si votre bébé ne dort pas contre vous, il est couché à plat sur le dos sur un matelas ferme dans son berceau. Vous pouvez utiliser une turbulette ou gigoteus dès votre séjour en maternité. Durant votre séjour, vous ou votre conjoint effectuez les soins quotidiens de votre enfant, guidés par une auxiliaire de puériculture. Tous les jours, votre bébé est pesé et sa température surveillée. Le rythme des repas et du sommeil est propre à chaque enfant.

Durant le séjour, un pédiatre effectue un examen à votre bébé.

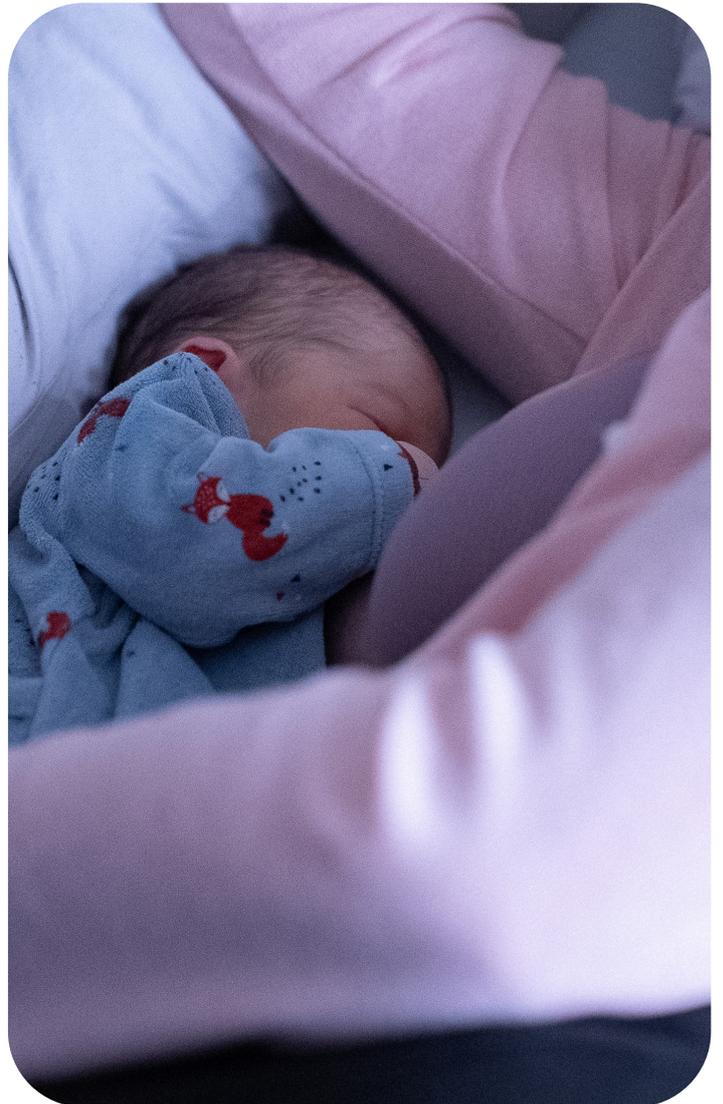
Il bénéficie avec votre accord de dépistages systématiques : une prise de sang pour le test du Guthrie*, la recherche de la mucoviscidose et un test auditif pour dépister une surdité. D'autres examens peuvent s'avérer nécessaires au cours de son séjour.

Au moment de la sortie, une ordonnance vous est remise pour les soins du bébé (vitamines, soins de cordon...).

Il est souhaitable que vous preniez des rendez-vous auprès d'un pédiatre ou d'un médecin généraliste de ville. Une première visite systématique est conseillée à l'âge de 15 jours puis de 1 mois puis tous les mois jusque 6 mois.

Il semble important de peser votre enfant 1 à 2 fois par semaine durant le 1^{er} mois. N'hésitez pas à prendre contact avec la PMI ou un professionnel libéral.

* Le test de Guthrie est un des tests de dépistages néonataux qui ont pour principe d'identifier les nouveau-nés susceptibles d'être atteints d'une maladie ou d'un handicap. Ce dépistage permet une prise en charge précoce et la mise en place d'un traitement pour éviter des lésions définitives ou des complications.



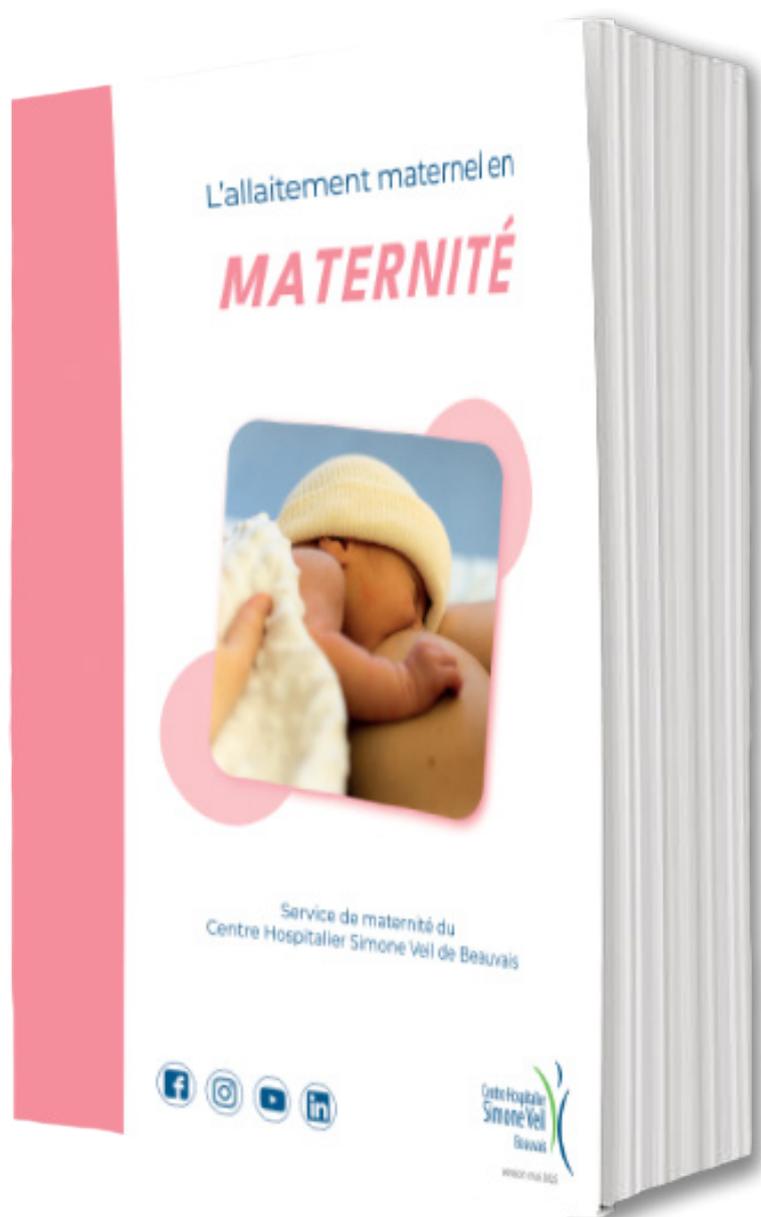
Alimentation de votre nouveau-né

Allaitement maternel

C'est l'alimentation la mieux adaptée au bébé. Cependant, il vous appartient de choisir la façon dont vous voulez nourrir votre enfant. Afin de vous préparer à l'allaitement, des informations seront données lors des séances de préparation à la naissance et mises à disposition dans le guide : « L'allaitement maternel en maternité ».



Flashez le QR code ci-contre pour découvrir le guide consacré à l'allaitement maternel !



Après la sortie

Un saignement vaginal modéré est banal au cours de la période post-partum et peut durer jusqu'à 3 semaines. Des douches sont possibles dès votre retour en chambre mais il est recommandé d'attendre 3 à 4 semaines avant de prendre un bain. Après votre retour à domicile, si des douleurs, des saignements, des vomissements, de la fièvre, une douleur dans les mollets ou toute autre anomalie apparaissent, il est indispensable de consulter votre médecin. Enfin, abstenez-vous pendant un mois de porter des charges lourdes.

Si vous avez d'autres interrogations, n'hésitez pas à poser à l'équipe médicale toutes les questions que vous souhaitez.

Consultation post-natale

Une consultation post-natale, environ 2 mois après l'accouchement est recommandée. Nous vous encourageons à prendre le rendez-vous durant votre grossesse.



Si vous avez besoin d'aide, nos partenaires peuvent vous accompagner au retour à la maison.



**LIEUX DE CONSULTATIONS PMI
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OÏSE**



LA PLATEFORME D'AIDE ET DE SOUTIEN
À L'ALLAITEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE



03.10.01.01.01*

7 JOURS / 7 - DE 18H À 21H

DES PROFESSIONNELLES DE SANTÉ DIPLOMÉES
EN ALLAITEMENT RÉPONDENT À VOS QUESTIONS !

* Prix d'un appel local

www.orehane.fr



**l'Assurance
Maladie**

Sages femmes libérales de l'oïse

SAGES-FEMMES
libérales de l'Oïse



**LE BUS
PMI**

Production Maternité
et Infanterie de l'Oïse



**La Leche League
FRANCE**



Café allaitement

Équipe Mobile de Périnatalité
Pôle de Psychiatrie Infanto-Juvenile
C.H.I. EPSM de l'Oïse



03.44.77.50.22 - Poste : 75500
06.08.14.92.63

CHEC/centrhopitalois/epsm/psychiatrie/infanto-juvenile/Equipe Mobile de Périnatalité V 09/2021

Équipe Mobile de Périnatalité



03.44.77.50.22 - 06.08.14.92.63



Centre Hospitalier
de Clermont de l'Oïse

Notre offre de soins ▾ Préparez votre venue ▾ Personnes âgées ▾ L'établissement ▾

Accueil » Notre offre de soins » Le Centre Périnatal de Proximité

Le Centre Périnatal de Proximité

Pour un suivi de grossesse, un suivi gynécologique ou une consultation de pédiatrie, nous vous accueillons du lundi au samedi.

Consultation post natale et d'allaitement ; entretien post natal précoce ; Atelier « Les besoins du tout petit » : 03 44 11 26 26

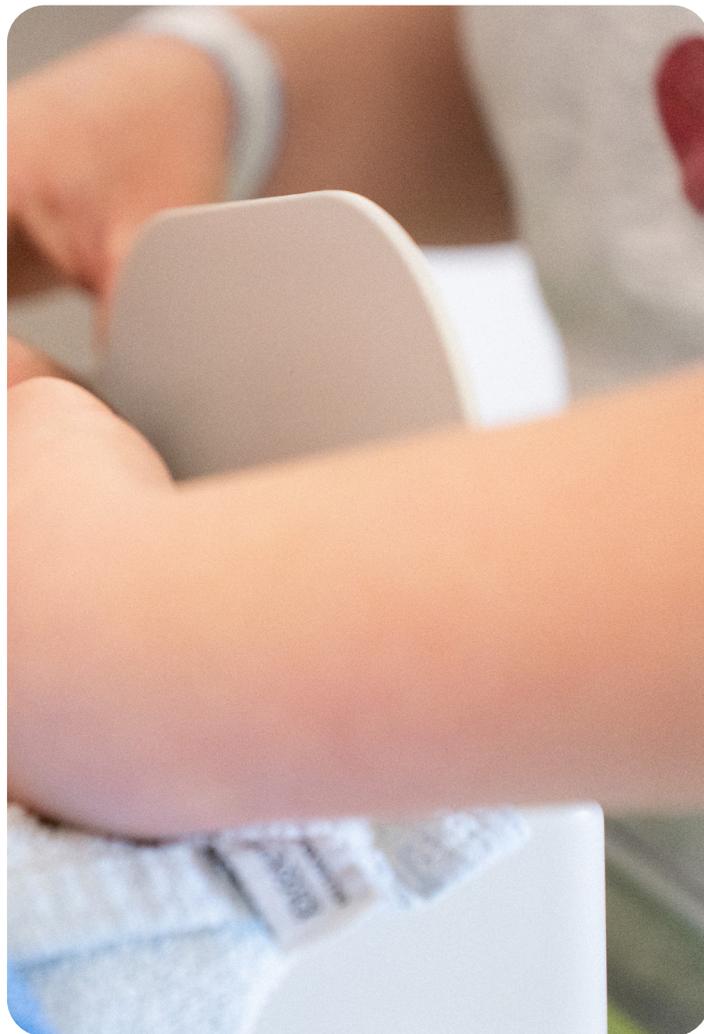
Consultation d'allaitement : 03 44 11 20 94

Contraception après l'accouchement

Lors de votre séjour en maternité, vous êtes conseillée par un sage-femme ou un obstétricien sur une contraception adaptée à la période post-natale.

Maternité éco-responsable

L'établissement est entré dans une démarche éco-responsable.



Les 1000 premiers jours correspondent à la période allant de la conception jusqu'aux deux ans de l'enfant. La vulnérabilité de cette période face aux polluants environnementaux est désormais bien connue: il est établi que des expositions prénatales ou durant la petite enfance peuvent avoir des impacts à court, moyen et long terme en augmentant le risque de survenue de pathologies (maladies chroniques, cancers, maladies cardio-vasculaires). C'est pourquoi, nous nous efforçons en maternité de diminuer petit à petit les polluants environnementaux lorsque c'est possible afin de limiter l'exposition de nos futures mamans et de leurs bébés mais aussi pour répondre à une démarche éco-responsable respectueuse de l'environnement : retrait des produits cosmétiques ou pour les soins à fort risque de contamination ; utilisation de biberons en verre ; aération régulière des locaux ; ménage plus respectueux avec l'utilisation de produits plus naturels (vinaigre blanc) ; matériel stérilisable et non à usage unique ; réduction et tri des déchets (en cours). **Parce que chaque petit geste compte pour l'avenir et la santé de nos enfants !**



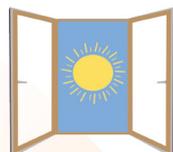
Fees

Femmes enceintes
environnement et santé



Polluants dans les produits qui nous entourent : Comment offrir à la femme enceinte et au bébé le **MEILLEUR ENVIRONNEMENT POSSIBLE ?**

**Ouvrir les fenêtres
deux fois par jour.**



Ne pas fumer dans le logement,
ni à côté de femmes enceintes
ou d'enfants.



**Faire vérifier, chaque année,
ses appareils de chauffage
par un professionnel.**



Ne pas bricoler
pendant la grossesse.



**Eviter les insecticides
et les parfums d'ambiance.**



**Limiter le nombre de
produits ménagers.**



Notre **ENVIRONNEMENT**

Notre **BÉBÉ**



Sa **SANTÉ**

**Préférer les fruits et légumes
de saison.
Les laver et les éplucher.**



**Ne pas réchauffer les
aliments dans du plastique,
en particulier les biberons.**



**Utiliser de l'eau et du savon
pour changer bébé.**



**Limiter le nombre de produits,
surtout ceux en spray et sans
rinçage.**



**Enceinte, éviter
les colorations, le vernis,
les huiles essentielles.**



Facebook : @projetfees

www.projetfees.fr

Parlez-en à votre professionnel de santé



Téléchargez
l'ensemble des conseils



Bon retour à la maison !

Nous sommes ravis d'avoir réalisé pour vous ce passeport.

La maternité du Centre hospitalier de Beauvais est actuellement en phase de procédure pour être accréditée IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé).

Ce programme, lancé par l'OMS et l'UNICEF a pour but :

- d'améliorer l'accueil des nouveau-nés ;*
- de protéger, soutenir et encourager l'allaitement maternel ;*
- de favoriser un accompagnement optimal des parents pendant la grossesse, à la naissance et durant le séjour dans le service.*

Le label IHAB récompense l'engagement des professionnels de maternité et de néonatalogie auprès des familles pour des pratiques autour de la naissance alliant sécurité médicale, qualité des soins, bientraitance et bienveillance.

Nous vous souhaitons un bon retour à la maison et n'hésitez pas à venir nous voir avec votre bébé !



BON À SAVOIR : LA SÉCURITÉ DE VOS BIENS

Nous vous rappelons que l'hôpital est un lieu public avec les risques que cela comporte en termes de sécurité matérielle. Pendant votre hospitalisation, nous vous recommandons expressément de ne conserver avec vous que les valeurs indispensables. Lorsque vous sortez de votre chambre, prenez soin de ranger et de protéger vos objets personnels pouvant attirer la convoitise (ordinateur, portable, appareil photo, portefeuille, chéquier, carte bancaire, pièces d'identité, clés de voiture et/ou de logement, etc.). Confiez tout ce qui ne vous est pas indispensable à vos proches et déposez vos objets de valeur auprès du régisseur de l'hôpital dans le coffre du bureau des admissions). Le respect de ces quelques règles vous permettra de profiter pleinement de votre séjour.

Connaître vos droits

CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Principes généraux

Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

- 01 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui le prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 02 Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 03 L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 04 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 05 Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 06 Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 07 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 08 La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 09 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.



L'hospitalisation du nouveau-né est un réel défi pour tisser les liens familiaux et suscite des émotions intenses. Elle nécessite la mobilisation des ressources de tous pour offrir au bébé les meilleures chances de bien grandir. Les études scientifiques démontrent que la création du lien d'attachement entre le nouveau-né et sa famille, dès les premiers instants de vie, est primordiale pour son bon développement.

Conscients de ces enjeux, nous, parents de nouveau-né hospitalisés et professionnels de la naissance, nous engageons à tout mettre en œuvre pour que le nouveau-né hospitalisé bénéficie :

01

De la **PRÉSENCE CONTINUE**, dès sa naissance, sans restriction, 24h/24, d'au moins l'un de ses parents, ou d'une personne de confiance. Les parents choisissent, s'ils le souhaitent, une à deux personnes de confiance pour les soutenir et les relayer tout au long de l'hospitalisation.

02

Des **MEILLEURES CONDITIONS** pour créer le lien d'attachement avec ses parents (contact physique, bercement, échanges vocaux, alimentation) qui maléioient son état de santé et son bon développement. Parents et soignants partagent leurs connaissances pour regarder ensemble le bébé, comprendre ses réactions et entrer en relation avec lui.

03

Du **CONTACT PEAU À PEAU** au quotidien, avec au moins l'un de ses parents, ou la personne de confiance désignée par eux, le plus tôt possible, de façon prolongée au cours des 24 heures et jusqu'à la sortie.

04

Du **COLOSTRUM MATERNEL** (1^{er} lait) sans restriction d'âge gestationnel ou de poids, en l'absence de contre-indication médicale. L'équipe soignante informe et accompagne la mère dans la façon de nourrir son enfant et la soutient dans ses choix.

05

De la possibilité de téter **AU SEIN OU AU BIBERON**, aussitôt qu'il montre la capacité de le faire, sans restriction d'âge gestationnel.

06

D'un **ENVIRONNEMENT CONFORTABLE**, aussitôt qu'il montre la capacité de le faire, sans restriction d'âge gestationnel.

07

De la **PARTICIPATION** de ses parents aux soins qu'il reçoit avec l'accompagnement des professionnels de santé.

08

Du **RÔLE PROTECTEUR** de ses parents dans la prise en charge de l'inconfort et de la douleur en étroite coopération avec les soignants.

09

Des **INFORMATIONS ACCESSIBLES ET COMPRÉHENSIBLES** destinées à ses parents pour comprendre son état de santé et prendre soin de lui.

10

D'une **PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉE**, élaborée en concertation avec ses parents, et en accord avec la littérature scientifique la plus récente sur le sujet.



ENSEMBLE

pour la santé de tous

ACTU - CONSEILS
ÉVÈNEMENTS



WWW.CH-BEAUVAIS.FR

03 44 11 21 21 / 03 44 11 26 26

Maternité Simone Veil

Bâtiment C, 40, avenue Léon Blum,
60000 BEAUVAIS.

Passeport de la maternité

Centre Hospitalier
Simone Veil
Beauvais

